Hyfloc FIC100

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 27/03/2020 Date de révision: 27/03/2020 Remplace la fiche: 02/12/2016 Version: 10.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Hyfloc FIC100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Aide lors du processus de diverses applications industrielles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ:
C/Plató, n 6, Entlo, 5
08021 Barcelona (Spain)
Tel. +34 93 238 9090

Manufacturing:
C/Cal Gabatx, s/n
08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)
Tel. +34 93 8496188
regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188
9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : En cas de fuite, le contact de l'eau et du produit peut donner lieu à des surfaces très glissantes. Texte complet des phrases H: voir section 16.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Copolymère cationique d'acrylamide en émulsion base hydrocarbures

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique	(Numéro CE) 920-107-4 (N° REACH) 01-2119453414-43	< 50	Asp. Tox. 1, H304
Acide citrique	(n° CAS) 5949-29-1 (Numéro CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Alcools, C12-14, éthoxylés	(n° CAS) 68439-50-9 (Numéro CE) 500-213-3 (N° REACH) 01-2119487984-16	< 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Se montrer prudent ; il peut y avoir des fuites de produit. Consulter la fiche de données de sécurité au préalable et agir en conséquence. Ne réaliser aucune action qui implique un risque sans la formation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle nécessaire, en fonction des circonstances sur le lieu d'intervention.

Premiers soins après inhalation : Sortir à l'extérieur. Si les gênes persistent, consulter un médecin et lui fournir les informations qui figurent sur cette fiche de données de sécurité.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la zone affectée à grande eau, puis éliminer les restes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Aucun effet aigu n'est prévu, mis à part une réaction allergique de l'individu à certains ingrédients du produit.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Les symptômes peuvent être les suivants : sensation de brûlure, rougeurs, larmoiements.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut irriter l'appareil digestif.

Symptômes/lésions après administration intraveineuse : Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Les ingrédients majoritaires du produit sont les suivants : dissolvant hydrocarbure, eau, polymère cationique (soluble dans l'eau) et tensioactifs anioniques et/ou non ioniques. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau. eau pulvérisée, poudre, mousse (dioxyde de carbone (CO_2)).

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Ammoniaque. acide chlorhydrique. Ils peuvent libérer des gaz dangereux, à savoir: oxydes de carbone (COX) et d'azote (NOx). Sur la combustion des vapeurs d'une atmosphère déficiente en oxygène peut être généré cyanure d'hydrogène et l'acide chlorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas marcher sur la fuite et éviter tout contact avec l'eau. Au contact de l'eau, la surface affectée deviendra extrêmement glissante. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec les yeux, les laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse. Aérer correctement. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.
La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipolare il prodotto nelle zone, condizioni e con le attrezzature adeguate. Prevedere la possibilità che si produca una fuoriuscita e prendere le misure preventive, per esempio: disporre di materiale assorbente in un posto vicino, fissare le condizioni di lavoro (disposizione di circuiti di travaso, posizione delle valvole, liberazione della zona di lavoro, ecc.) per evitare che, in caso di fuoriuscita, si produca la contaminazione di collettori, di corsi di acqua o del suolo.

Température de manipulation : 5 - 35 °C

Mesures d'hygiène : Rispettare le norme abituali di buone pratiche e igiene per la manipolazione dei prodotti chimici.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver dans un récipient bien fermé, à l'abri, en respectant le rang de températures établi (voir « Rang de température recommandé »).

Conditions de stockage : Stocker le produit dans un endroit bien aéré et frais, à l'abri des sources de chaleur ou du gel, dans des récipients fermés conformes aux normes de sécurité. Appliquer les normes de stockage.

Produits incompatibles : Agents oxydants forts. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

Température de stockage : 0 - 40 °C

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Une ventilation générale est recommandée. Garantir une bonne aération en cas de manipulation du produit dans un espace confiné.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard ». Chaussures de sécurité

Protection des mains:

Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

Protection de la peau et du corps:

Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un masque en cas de brume importante, de vapeur ou d'aérosols. Porter un appareil de respiration doté d'un filtre (EN 141), B-P2

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements tâchés et les laver avant de les remettre.

Autres informations:

Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit. Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide blanchâtre opaque.
Masse moléculaire	:	Poids moléculaire important.
Couleur	:	Aucune donnée disponible
Odeur	:	Odeur à hydrocarbure.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	3 - 6
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	< 5 °C
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	> 100 °C
Point d'éclair	:	> 100 °C (coupe fermée, Pensky-Martens)
Température d'auto-inflammation	:	> 150 °C
Température de décomposition	:	> 150 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	2,3 kPa (20 ºC)
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	≈ 1
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1 - 1,04 g/cm³
Solubilité	:	Soluble dans l'eau. La concentration de la solution est limitée par la viscosité qui se développe.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm²/s (40ºC)
Viscosité, dynamique	:	300 - 3500 cP
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne est pas une réactivité dangereuse se il est utilisé selon les instructions pour le stockage et la manipulation de cette fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Températures de congélation. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe (orale) : Non classé
Toxicité aigüe (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.

Hyfloc FIC100	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (estimé)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (estimé)
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 20 mg/l/4h (estimé)

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OCDE 401)
Dl 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (OCDE 402)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,951 mg/l/4h (OCDE 403)

Acide citrique (5949-29-1)	
DL50 orale rat	5040 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant pour la peau
pH: 3 - 6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 3 - 6
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'est pas prévu que le produit soit sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non mutagène.
Cancérogénicité : Non cancérigène.
Toxicité pour la reproduction : Il ne est pas toxique pour la reproduction

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique	
NOAEL (animal/male, F0/P)	300 mg/kg (OCDE 421)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Information non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Information non disponible.
Danger par aspiration : Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Hyfloc FIC100	
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm²/s (40ºC)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Les voies d'exposition les plus probables sont par contact cutané et/ou oculaire. Le contact prolongé avec les yeux peut provoquer une irritation temporelle. Laver immédiatement les yeux. Suivre les recommandations de sécurité du paragraphe 4. Aucun symptôme n'est prévu si le produit est manipulé correctement. D'après notre expérience et d'après l'information dont nous disposons, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé correctement, en respectant les recommandations fournies.
Autres informations : Aucune augmentation des dangers associés à chacun des ingrédients n'est attendue comme résultat du mélange avec les autres composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Indications complémentaires : Aux doses habituelles de travail, aucun effet néfaste pour les microorganismes du traitement biologique des stations d'épuration n'est attendu.

Hyfloc FIC100	
CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l (Branchdanio rerio, OECD 203)
CE50 Daphnie 1	10 - 100 mg/l (Daphnia magna, OECD TG 202)
EC50 72h algae 1	OECD TG 201. Le test d'inhibition des algues n'est pas approprié. Les caractéristiques floculantes du produit interfèrent directement, en annulant les résultats.

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, OECD 203)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Daphnia magna, OECD 202)
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapiata, OECD 201 method)
NOEC chronique poisson	> 1000 mg/l (Oncorhyncus mykiss, 28 d)
NOEC chronique crustacé	> 1000 mg/l (Daphnia magna, 21 d)
NOEC chronique algues	> 1000 mg/l (Tetrahymena pyriformis, 48 h)

Acide citrique (5949-29-1)	
CL50 poisson 1	440 - 760 mg/l Leuciscus
EC50 72h algae 1	120 mg/l Daphnia magna
NOEC chronique algues	425 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Hyfloc FIC100	
Persistance et dégradabilité	Le produit est difficilement biodégradable. S'hydrolyse.

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique	
Persistance et dégradabilité	Le produit est difficilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas.

Acide citrique (5949-29-1)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hyfloc FIC100	
Potentiel de bioaccumulation	Le polymère possède un poids moléculaire, et par conséquent il ne pourra pas imprégner les membranes cellulaires. Aucune bioaccumulation n'est prévue.

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique	
Log Pow	3 - 6

Acide citrique (5949-29-1)	
Log Pow	-1,72
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Hyfloc FIC100	
Ecologie - sol	Pas de données disponibles.

Acide citrique (5949-29-1)	
Ecologie - sol	Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les déchets ne doivent pas être versés dans les égouts ni dans les canalisations d'eau. Ils doivent être incinérés dans des locaux agréés, et confiés de préférence à des entreprises de traitement de déchets agréées, conformément aux dispositions en vigueur. Les récipients peuvent être réutilisés à condition que l'opération de nettoyage soit correcte. Le client est entièrement responsable de cette opération. Les récipients avec des restes de produit ne doivent pas être nettoyés à l'eau ; cela risque de provoquer la dissolution non adéquate du produit et d'augmenter la quantité de déchet à éliminer. Utiliser au maximum le contenu du récipient et traiter le contenant usagé conformément à ce qui est indiqué dans le paragraphe 13.1. L'utilisateur doit tenir compte de l'existence d'éventuelles réglementations nationales et locales à ce sujet.

Indications complémentaires : Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	:	Non applicable
N° ONU (IMDG)	:	Non applicable
N° ONU (IATA)	:	Non applicable
N° ONU (ADN)	:	Non applicable
N° ONU (RID)	:	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	:	Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	:	Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	:	Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	:	Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	:	Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	:	Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	:	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH ≥ 0,1 % / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H318	Causes serious eye damage
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit